

GRUPE CIBLE D'ATHLETES SOUMIS AUX CONTROLES – INFORMATIONS AUX ATHLETES

Origine des règles :

Code AMA 2009

Règles Antidopage
de la FIS

Localisation :

- chaque jour/trimestre
- adresse complète
- plus: fenêtre de 60-min.
- activités régulières
- à envoyer avant le début du trimestre
- par le système ADAMS

Assistance:

antidoping@fisski.com

Mises à jour :

- par le système ADAMS (indiquez aussi les changements)
- SMS à ADAMS
- ou SMS à la FIS

Groupe cible:

Groupe Cible International
(FIS RTP)



Fédération Internationale
de Ski (FIS)

Groupe Cible National
(RTP ONAD)



Agence Nationale d'Anti-
Dopage (ONAD)

Informations à fournir obligatoirement sur la localisation

- Chaque jour du trimestre (Avr.-Juin, Juil.-Sept, Oct.-Déc., Janv.-Mars)
- Information complète sur l'endroit du séjour (adresse précise, etc.)
- En plus, spécifier une fenêtre horaire de 60 minutes entre 6h et 23h
- En outre, indiquez vos activités régulières (p.ex. entraînement, travail, etc.) dans la mesure du possible
- information à envoyer avant chaque trimestre

Rappel: Il est de votre responsabilité de veiller à ce que l'information fournie soit suffisamment précise pour que l'agent de contrôle de dopage puisse vous localiser afin de vous contrôler n'importe quand, y compris pendant la fenêtre horaire indiquée, mais également à d'autres moments.

Comment communiquer l'information à la FIS:

Par le biais du système informatique ADAMS

Vous ne possédez pas de compte ADAMS ?

Veillez demander les modalités d'utilisation à antidoping@fisski.com

Voulez-vous apporter des changements à l'information fournie?

- Bien entendu vous pouvez mettre à jour les informations vous concernant
- vous pouvez le faire directement par le biais d'ADAMS
- les changements de dernière minute peuvent être envoyés au système ADAMS par texto/SMS (votre numéro de portable doit être enregistré au préalable par ADAMS)
- vous pouvez aussi communiquer un changement de dernière minute par SMS/texto au no de service SMS/texto de la FIS

Rappel: les informations sur votre localisation doivent toujours être à jour.

Sanctions en cas de non-respect des règles

- Information pas à jour, indications sur la localisation incomplètes ou incorrectes = manquement à l'obligation de fournir des informations
- Indisponible pour un contrôle pendant le fenêtre horaire de 60 minutes = contrôle non abouti

Trois manquements et/ou contrôles non aboutis sur une période de 18 mois = infraction aux règles anti-dopage (sanction 1-2 années)

Autorisation d'usage thérapeutique

En tant que athlète du groupe cible de la FIS vous devez demander une AUT à la FIS. Si vous disposez d'une AUT émise au niveau national, vous devez soumettre une nouvelle fois votre dossier à la FIS.

Vous trouverez d'autres informations ainsi que le guide de l'utilisateur pour ADAMS et les formulaires, etc. sous

<http://www.fis-ski.com/uk/medical/fisanti-doping/>